

# CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES

## Décision n° 2020-05 relative à la Gestion des événements

Le Directeur Général de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes,

*Vu le règlement européen n° 2016-679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*

*Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en dernier lieu par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018*

*Vu la loi n° 2018-493 du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles,*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978,*

*Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,*

Décide

### **Article 1<sup>er</sup> – Finalités du traitement**

Pour permettre l'organisation d'un certain nombre d'événements (Assemblées Générales, journées du personnel, vœux...) à destination de ses élus, partenaires, ou de son personnel, il est créé au sein de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes, un traitement de données à caractère personnel, ayant pour finalités :

- La gestion de la logistique et des événements organisés par la MSA des Charentes
- La gestion des invitations, des inscriptions, des relances (téléphoniques, mails, SMS), l'organisation logistique des événements, la participation (feuilles d'émargement) et la facturation.
- La gestion des sollicitations des élus, du personnel de la MSA, et des personnes extérieures pour intervenir ou participer à des événements internes ou extérieurs
- La production de statistiques pour évaluer les événements

Les personnes concernées sont les salariés de la MSA des Charentes et du Groupe MSA des Charentes, les élus de la MSA des Charentes, les intervenants extérieurs, personnes extérieures ou journalistes invités à participer aux événements organisés par la MSA des Charentes, personnels des prestataires sollicités dans le cadre de l'organisation des événements.

## **Article 2 – Catégories de données collectées**

Les catégories de données à caractère personnel utilisées dans le cadre de ce traitement sont :

- Données d'identification
- Données relatives à l'inscription et à la participation aux événements et statistiques relatives à la participation

La base juridique du traitement est l'intérêt légitime poursuivi par le responsable des traitements (art 6-1 f) RGPD).

## **Article 3 – Catégories de destinataires des données**

Les destinataires des informations sont les personnes habilitées de la MSA des Charentes en charge de l'organisation, de la sécurité et de la logistique de l'événement, et le(s) prestataire(s) de la MSA des Charentes (uniquement les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission).

Les données ne sont pas conservées au-delà de 5 années après la réalisation de l'événement concerné.

## **Article 4 – Droits des personnes concernées**

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général à la protection des données, toute personne, justifiant de son identité, peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, de suppression, de limitation des informations la concernant, en s'adressant par courrier au Délégué à la Protection des Données de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes. De même, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement pour des raisons tenant à sa situation particulière.

En cas de difficulté dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA – 80715 PARIS CEDEX 07

## **Article 5**

Le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes est chargé de l'exécution et de la conformité de la présente décision.

Fait à Saintes, le 7 juillet 2020

Le Directeur Général de la Caisse  
de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes

M. Edgard CLOEREC